

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 10 mars 2010 à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred;
 Claude Vachon, maire suppléant de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Charles Gagnon, maire de Saint-Séverin
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Luc Provençal, préfet suppléant et maire de Beauceville;
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Était absent M. Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire,
 François Roberge, coordonnateur en Matières résiduelles

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4465-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2010

4466-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2010.

3- COMPTES À PAYER

4467-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Entretien ménager (mars 2010) | 1 425.40 \$ |
| Location BGD inc. (location copieur 3230, imprimante laser couleur, février 2010) | 350.52 \$ |
| Caron Gilbert (dépenses février 2010) | 299.36 \$ |
| Daigle Manon (dépenses février 2010) | 56.00 \$ |
| Roy Fernand (dépenses février 2010) | 53.00 \$ |
| Desbiens Denis (dépenses février 2010) | 51.10 \$ |
| Roy Renal (dépenses février 2010) | 86.84 \$ |
| Poirier Serge (dépenses février 2010) | 217.20 \$ |
| Bérubé Marc-André (dépenses février 2010) | 191.20 \$ |
| Turgeon Geneviève (dépenses février 2010) | 129.31 \$ |
| Roy Maxime (dépenses février 2010) | 89.20 \$ |
| Veilleux Jean-Rock (dépenses février 2010) | 195.60 \$ |

| | |
|---|----------------------|
| Ville de Beauceville (Taxes 2010) | 10 043.05 \$ |
| Ville Saint-Joseph-de-Beauce (BFS janvier 2010) | 1 115.76 \$ |
| Revenu Québec (DAS provincial février 2010) | 14 646.70 \$ |
| Revenu Canada (DAD fédéral février 2010) | 6 542.53 \$ |
| S.C.F.P., Section locale 3797 (cotisations syndicales février 2010) | 505.47 \$ |
| FQM (mise à jour règlement municipal) | 204.75 \$ |
| Sogetel Inc. | 417.76 \$ |
| Hydro Québec | 3 062.33 \$ |
| Debb (Papeterie) | 167.46 \$ |
| Matco Ravary Inc (sel) | 172.57 \$ |
| Telus-Mobilité (Télé-Avertisseur) | 6.16 \$ |
| Bell Mobilité (cellulaires février 2010) | 209.69 \$ |
| Association des Aménagistes régionaux du Québec (Adhésion 2010 MAB-DD-GT) | 677.25 \$ |
| Les Excavations Jean-Louis Mathieu inc. (déneigement février 2010) | 67.72 \$ |
| Groupe ICB (service technique) | 194.72 \$ |
| Le Groupe Système Forêt (entretien) | 253.97 \$ |
| Ordre des Urbanistes du Québec (cotisations DD Et MAB) | 841.36 \$ |
| Ordre des Évaluateurs agréés du Québec (cotisation 2010) | 756.64 \$ |
| Éditions Yvon Blais (mise à jour fiscalité municipale) | 100.70 \$ |
| SMI Informatique (contrat de service 1/3 et formation) | 6 338.77 \$ |
| Les Éditions Chaudet (Offre d'emploi) | 358.94 \$ |
| Bureautique Guy Drouin inc. (contrat de service copieur 3230) | 172.69 \$ |
| Veolia Es Matières Résiduelles Inc. (écocentre janvier et février 2010) | 720.57 \$ |
| R.B.C.I. INC (Réparation et nettoyage d'imprimante) | 471.65 \$ |
| Les Installations René Larivière (prise réseau) | 125.01 \$ |
| Aqua Beauce (Eau) | 38.50 \$ |
| Visa Desjardins | 101.69 \$ |
| SSQ Groupe Financier (assurances collectives mars 2010) | 2 653.44 \$ |
| Cliche Laflamme Loubier (Avocats (honoraires) | 388.01 \$ |
| Pagenet du Canada inc. (Téléavertisseur, 3 mois) | 25.91 \$ |
| Gestion A.P.F. Beauce inc. (location/achat système alarme) | 766.72 \$ |
| Groupe de Géomatique Azimut inc. | 2 490.02 \$ |
| Location BGD inc. (location copieur 1023) | 70.39 \$ |
| Pogz (site internet refonte) | 2 624.34 \$ |
| Sanibelle (collecte sélective janvier 2010) | 29 541.15 \$ |
| Sanibelle (collecte sélective février 2010) | 19 840.88 \$ |
| Groupe Négotel inc. (décembre 2009 et février 2010) | 103.09 \$ |
| Logiciels Première Ligne inc. (logiciel incendie) | 9 786.49 \$ |
| SSQ Société d'Assurance-vie inc. (RREMQ février 2010) | 6 176.36 \$ |
| Pitnetworks (changement de tarifs Poste Canada) | 88.07 \$ |
| Atelier Michel Mercier (réparation bâtisse) | 553.08 \$ |
| Télé-Recharge (timbres) | 564.38 \$ |
| Louise Sénécal (description architecturale édifice sénateur-bolduc) | 481.25 \$ |
| Postes Canada (demande copie de signature) | 8.19 \$ |
| Publications Beauce-Nord inc. (offre d'emploi) | 191.89 \$ |
| TOTAL | 127 812.80 \$ |

4-

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**4.1 Suivi du schéma d'aménagement et de développement**

Monsieur Bérubé donne les dernières précisions relatives au processus d'entrée en vigueur du schéma. En raison des délais possibles au niveau de la CPTAQ, il demeure possible que le schéma puisse être adopté en avril, comme il est possible qu'il ne soit adopté qu'en mai ou juin. Il faut donc parer à toute éventualité.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a reçu, en vertu de l'article 56.14 de la LAU, un avis gouvernemental sur le schéma révisé (SADR) en date du 10 décembre 2009;

ATTENDU QUE suite à cet avis, en vertu de l'article 56.15 de la LAU, la MRC dispose de 120 jours pour adopter une version de remplacement et la transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la MRC ne pourra respecter ce délai en raison de son impossibilité d'obtenir dans le temps requis, de la Commission de protection du territoire agricole, les autorisations et exclusions nécessaires aux agrandissements des périmètres d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE, en vertu de l'article 239 de la LAU,

4468-10

SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) une prolongation de délai de 120 jours supplémentaires afin de compléter le processus de demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole et de compléter la version de remplacement du schéma révisé.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Luc Provençal à l'effet qu'un règlement sera présenté, à une séance ultérieure, visant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

4.2 Plans et règlements d'urbanisme

Monsieur Bérubé présente, au nom de la MRC, un projet d'offre de services pour la révision des plans et règlements d'urbanisme. Il s'agit d'une offre globale présentant des économies d'échelle.

Comme la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, qui doit entre autres procéder à la fusion des plans et règlements de ses ex-municipalités, entend démarrer son processus le plus tôt possible, il est pertinent que les élus se positionnent sur la proposition de la MRC le plus tôt possible.

4.3 Piste cyclable

Monsieur Bérubé indique que la MRC ne peut intégrer le projet de la piste cyclable au schéma d'aménagement à ce stade-ci, étant donné le processus d'avancement de la révision.

4.4 Certificats de conformité : Saint-Séverin**4.4.1 Règlement 211-09 amendant le plan d'urbanisme (Règlement 132-90)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Séverin a transmis son règlement numéro 211-09, modifiant son plan d'urbanisme (règlement 132-90) au Conseil de la M.R.C. Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la M.R.C. doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE, le règlement numéro 211-09 de la municipalité de Saint-Séverin a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la M.R.C., le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4469-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Claude Vachon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la municipalité de Saint-Séverin, un certificat de conformité pour son règlement 211-09.

4.4.2 Règlement 212-09 amendant le règlement de zonage 127-90

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Séverin a transmis son règlement numéro 212-09, modifiant son règlement de zonage numéro 127-90 au Conseil de la M.R.C. Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la M.R.C. doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE, le règlement numéro 212-09 de la municipalité de Saint-Séverin a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la M.R.C., le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4470-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la municipalité de Saint-Séverin, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 212-09.

5- COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Visite du quartier général de la SQ

Au bénéfice de tous, monsieur Roy présente un résumé de la visite du quartier général de la SQ à Québec. Les maires présents à cette occasion disent avoir grandement apprécié leur expérience.

Monsieur Provençal présente une motion de félicitations à monsieur Renal Roy pour l'organisation de cette journée.

5.2 Formation

Monsieur Roy précise que le lieutenant Hovington et lui-même ont suivi une formation d'une journée à Saint-Georges, le 23 février, sur le fonctionnement des CSP.

6- MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 Suivi postfermeture du LES : rapport 2009

Monsieur François Roberge dépose son rapport annuel concernant le suivi postfermeture du LES de la MRC. Toutes les normes sont à nouveau facilement respectées.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche assure le suivi postfermeture de son lieu d'enfouissement sanitaire;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2009 dudit suivi a été déposé au Conseil des maires à sa séance du 10 mars 2009.

4471-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le rapport annuel 2009 du suivi postfermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche soit accepté et transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

6.2 Régularisation de la propriété

Le secrétaire-trésorier indique que lors des travaux liés à la réforme cadastrale, une irrégularité est apparue au niveau des titres de propriété de sorte qu'une pointe de terrain, de forme triangulaire localisée en plein cœur du LES, n'appartient pas à la MRC.

Les démarches qui s'imposent seront effectuées au cours des prochaines semaines pour régulariser la situation.

Dans un autre ordre d'idées, le secrétaire-trésorier informe également le Conseil que la MRC est propriétaire de bandes de terrain, en bordure de la rivière, dont elle n'a aucune utilité.

6.3 Dossiers courants

6.3.1 Comité PGMR

Monsieur Guy Lessard est confirmé comme représentant du secteur environnement pour siéger au comité du PGMR.

6.3.2 Plastiques agricoles

L'évolution de ce dossier est fortement liée à l'implication du l'UPA. Des études seraient présentement en phase de réalisation au sein de l'UPA et les résultats seraient connus à la fin de l'été.

6.3.3 Renouvellement du contrat de collecte sélective

Le Conseil convient finalement que la collecte sera maintenue sur une fréquence aux deux semaines.

Une nouvelle difficulté se présente toutefois au niveau du contrat pour le traitement des matières recyclables. Celui-ci prend fin en juin 2012, et ne concorde donc pas avec la fin

du contrat de la collecte. De plus, en raison de modifications réglementaires, il n'est pas assuré que Récupération Frontenac obtienne à nouveau ce contrat, bien que des tractations soient présentement faites en ce sens.

Des vérifications devront donc être faites dans les prochains jours pour orienter l'appel d'offres. Tous les tenants et aboutissants devront être connus à la séance d'avril afin que le cahier de charges soit terminé pour le mois de juin. Les soumissions seraient ouvertes en août.

6.3.4 Publicité

Monsieur Roberge présente les deux scénarios étudiés pour la campagne de sensibilisation au recyclage et le comité des matières résiduelles fera une recommandation en avril.

Monsieur Roberge participera à une émission télévisée sur le recyclage (enregistrement le 18 mars) et sur les composteurs domestiques (à la fin avril.)

7- ÉQUITÉ SALARIALE

Le secrétaire-trésorier informe le Conseil que suite aux modifications apportées à la Loi sur l'équité salariale, la MRC devrait procéder à la réalisation de cette obligation d'ici au 31 décembre.

L'exercice pourrait coûter de 2 500 \$ à 3 000 \$ et le montant n'est pas prévu au budget. Le Conseil décide d'attendre avant de procéder et en reparlera plus tard.

8- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU PAPA

Le secrétaire-trésorier rappelle que la MRC a bénéficié d'une subvention potentielle de 20 000 \$ pour réaliser une inspection des installations septiques au Lac Fortin dans le cadre du PAPA — *Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert*. Or, la MRC a réalisé son mandat en ne dépensant que 11 764,23 \$. Comme une somme de 16 000 \$ avait été avancée à la MRC dans ce dossier, il est à prévoir que le MAMROT demandera un remboursement.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a bénéficié d'une subvention dans le cadre du PAPA pour réaliser une étude des installations septiques autour du lac Fortin, dans le but de combattre le problème des algues bleu-vert;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a réalisé son mandat à l'été 2009;

4472-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le rapport des dépenses ci-dessous, dans le cadre dudit programme :

| | |
|--|-----------------|
| Salaires : Madame Claudette Roy (inspection) | 6 289,14 |
| Monsieur Jérémy Bernard (inspection) | 1 707,52 |
| Madame Valérie Jacques (informatique, téléphone) | 2 373,56 |
| Matériel : Portable et moniteur | <u>1 394,01</u> |
| TOTAL : | 11 764,23 |

Un rapport technique sera déposé ultérieurement.

9- SÉCURITÉ-INCENDIE

Lors d'une réunion du comité de sécurité incendie qui a eu lieu le 8 mars à Saint-Victor, deux sujets ont été discutés, soit le remplacement temporaire de monsieur Gaston Vachon et le travail de prévention.

Après discussion, il est convenu que monsieur Vachon ne sera pas remplacé durant son absence. Le directeur général travaillera en collégialité avec le comité de sécurité incendie et les directeurs de sécurité incendie.

Au niveau de la prévention, le directeur général précise que la sécurité incendie relève du pallier local, une acquisition de compétence s'avère nécessaire pour que la MRC continue comme elle l'a entrepris au niveau de la prévention. Rappelons que seul un TPI peut réaliser un plan de prévention, d'une part, et procéder à la prévention pour les risques élevés et très élevés.

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie exigeait des MRC du Québec qu'elles produisent un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche est entré en vigueur en juin 2007;

ATTENDU QUE la prévention en sécurité incendie constitue un volet important du schéma et que sa mise en œuvre permettra aux municipalités de se conformer aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités locales de la MRC de conclure une entente avec la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie afin de se doter d'un service régional de prévention incendie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec, la MRC Robert-Cliche peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités relativement à tout ou à une partie d'un domaine sur lequel les municipalités locales ont compétence;

4473-10

SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil de la MRC Robert-Cliche annonce son intention de déclarer sa compétence en matière de prévention en sécurité incendie sur l'ensemble de son territoire;
- Qu'un projet de règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la MRC et ses municipalités locales en matière de prévention en sécurité incendie et précisant les modalités et conditions administratives et financières relativement à la gestion de cette déclaration soit présenté le plus tôt possible.

Il est dans l'intention de la MRC de s'assurer que les dépenses encourues dans le but de réaliser l'exercice de la présente compétence soient réparties, entre les municipalités assujetties, au prorata de la richesse foncière uniformisée.

Les municipalités assujetties qui souhaiteraient se retirer de l'application de ladite compétence par la MRC devront continuer de contribuer au paiement des dépenses engagées à partir du moment de la prise en charge de la compétence par la MRC tant et aussi longtemps que le quantum de ces dépenses engagées n'a pas été clairement identifié et payé.

Les municipalités qui souhaiteraient adhérer à l'application de ladite compétence par la MRC après que celle-ci ait pris cette compétence contribueront aux dites dépenses selon les modalités prévues ci-haut.

10- POLITIQUE INTERNET

Monsieur Roy présente au Conseil les grandes lignes du projet de politique internet pour la MRC. Le document sera présenté au CRT.

11- SUIVI DU SITE INTERNET

Monsieur Roy informe le Conseil des plus récents paramètres dans le dossier du site internet de la MRC.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Giguère informe le Conseil que Telvic a un projet pour offrir internet haute vitesse à ses abonnés et demande si la MRC ne pourrait pas accorder, à la population concernée, une aide équivalente à celle obtenue par ceux qui en ont déjà bénéficié. Monsieur Giguère précise également qu'une telle offre pourrait aussi être utile à une compagnie comme Sogetel pour le territoire qu'elle couvre.

ATTENDU QUE le dossier d'internet haute vitesse a été identifié par le Conseil des maires comme une priorité régionale;

4474-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accepte de prévoir l'utilisation d'un budget additionnel provenant du Pacte rural pour venir en aide à la clientèle de Telvic et de Sogetel dans le dossier d'internet haute vitesse, sur une base équivalente aux dossiers déjà réalisés.

12- COMPTES DE TAXES PAR INTERNET

Monsieur Roy présente le dossier qui a été déposé par PG Solutions concernant les comptes de taxes par internet.

13- FOSSES SEPTIQUES : SÉLECTION D'UN INSPECTEUR

Le secrétaire-trésorier informe que 35 candidatures ont été reçues. Il est demandé qu'un élu participe à la sélection de l'inspecteur et donne son aval à son embauche afin de ne pas attendre à la séance du 14 avril, d'autant plus qu'une séance de formation devrait avoir lieu les 25 et 26 mars.

4475-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que monsieur Michel Cliche soit mandaté pour participer au processus de sélection de l'inspecteur en environnement et soit autorisé à donner son approbation au choix du candidat. Si monsieur Cliche était dans l'impossibilité d'y participer, monsieur André Labbé le remplacerait.

14- FORMATION DES ÉLUS

La formation des élus, module 1 de la FQM aura lieu samedi le 13 mars de 9 heures à 16 heures.

15- COOPÉRATIVE DE SANTÉ : OBSERVATEUR

ATTENDU QUE la Coopérative de santé Robert-Cliche requiert que le Conseil des maires nomme un membre observateur pour siéger au CA.

4476-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que monsieur Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables, siège à la Coopérative de Santé Robert-Cliche à titre d'observateur.

16- CA DU CLD**16.1 Poste de la jeune relève**

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche se préoccupe de la relève afin d'assumer la pérennité des entreprises;

ATTENDU QU'il est prioritaire d'impliquer des jeunes dans les structures de développement;

ATTENDU QUE le développement industriel représente une activité importante au CLD Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche a un membre de son personnel qui intervient en migration des jeunes;

4477-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil entérine la décision du CA du CLD de créer un quatorzième poste dans sa structure pour représenter la relève d'une entreprise manufacturière du territoire.

16.2 CA du CLD

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à la nomination des membres du CA du CLD Robert-Cliche;

4478-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que les personnes suivantes forment le CA du CLD Robert-Cliche :

Membres votants :

SECTEUR MUNICIPAL (siège 1, 2, 3, 10) :

1. M. Roland Giguère, maire de Saint-Victor (fin de mandat, avril 2012);
2. M. Luc Provençal, maire de Beauceville (fin de mandat, avril 2011);
3. M. Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred (fin de mandat, avril 2012);
10. M. Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce (fin de mandat, avril 2011).

SECTEUR « ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES » : (SIÈGES 4, 5, 6) :

4. M. Édouard Jacques, Mouleurs de Beauce inc. (fin de mandat, avril 2011);
5. M. André Spénard, ARTB Inc. (fin de mandat, avril 2012);
6. M. Serge Jacques, DeFlex Composite Inc. (fin de mandat, avril 2011).

SECTEUR « INSTITUTIONS PUBLIQUES » : (siège 7)

7. M. Louis-Maurice Chabot, Centre de formation professionnelle des Bâtisseurs (fin de mandat, avril 2012).

SECTEUR « SANTÉ ET ENTREPRENEURIAT COLLECTIF » : (siège 8).

8. Madame Marielle Roy, CPE Au Jardin de Dominique (fin de mandat, avril 2011).

SECTEUR « INSTITUTIONS FINANCIÈRES » : (siège 9)

9. Monsieur Claude Lambert, caisse populaire Desjardins de Beauce-Centre (fin de mandat, avril 2012).

SECTEUR « CULTURE ET TOURISME » (siège 11)

11. Monsieur Daniel Perron (fin de mandat, avril 2012).

SECTEUR « PRIMAIRE AGRICULTURE, FORETS, MINES » : (siège 12)

12. M. Rock Bilodeau, Syndicat de l'UPA de l'Érable, des cantons de Broughton et de Beauce-Centre (fin de mandat : avril 2011).

SECTEUR « COMMERCE ET SERVICES » : (siège 13)

13. M. Martin Groleau, Plomberie Groleau (fin de mandat : avril 2012).

SECTEUR « RELÈVE D'UNE ENTREPRISE MANUFACTURIÈRE » (siège 14)

14. Madame Dominique Nadeau, Par Nado (fin de mandat : avril 2012).

Membres non votants

M. Gilbert Caron, MRC Robert-Cliche
 M. Daniel Chainé, CLD Robert-Cliche
 Mme France Vallières, Emploi-Québec
 M. Janvier Grondin, député de Beauce Nord
 Mme Liette Veilleux, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

17- PROJET DE LOI 76

À titre d'information, le secrétaire-trésorier dépose le projet de loi 76 relatif à l'attribution des contrats des organismes municipaux. Il informe également qu'un projet de loi très élaboré au sujet de la diffusion, de l'information et de la protection des renseignements personnels est prévu pour adoption en juin 2010.

18- MISSION EN BOLIVIE

Monsieur Labbé fait état des résultats de son récent voyage en Bolivie.

19- DÉNOMINATION DE SALLE

Monsieur Veilleux invite les maires à réfléchir sur la possibilité de procéder à la dénomination des salles de la MRC.

20- LEVÉE DE LA SÉANCE

4479-10 Sur la proposition de monsieur Charles Gagnon, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 50.

Jean-Roch Veilleux

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier